

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2026292CS0308**

Comité Syndical du 19 octobre 2026

Date de convocation : 7 octobre 2026

Date d'affichage : 22 octobre 2026

OBJET : Budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2026 : décision modificative n°1.

L'an deux mille vingt-six, dix-neuf du mois d'octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :	73
Quorum :	37
Nombre de délégués présents au moment du vote :	63
Nombre de procurations au moment du vote :	4

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Laure GAUTHIER expose :

- Que la proposition de décision modificative n°1 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2026 est la suivante :

Code INSEE	SDEG 16 - Budget annexe "IRVE"	DM n° 1	2026
------------	--------------------------------	---------	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6156-01 : Maintenance	100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6236-01 : Catalogues et imprimés	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	100.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	86 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	86 400.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 74748-01 : Participations autres communes	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €
R- 74758-01 : Participations autres groupements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
R- 75888-01 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	86 400.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	86 400.00 €
Total FONCTIONNEMENT	100.00 €	86 500.00 €	1 000.00 €	87 400.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	86 400.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	86 400.00 €
D-13148-514 : Subv. transf. Autres communes	0.00 €	5 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13158-514 : Subv. transf. Autres groupements	0.00 €	80 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	86 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	86 400.00 €	0.00 €	86 400.00 €
Total Général		172 800.00 €		172 800.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

18/09/2026

Page 1 / 1

BUDGET ANNEXE IRVE 2026 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2026 + RaR 2025 + BS 2026 n°1		DM n°1 2026		Budget global 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	367 888,92	367 888,92	86 400,00	86 400,00	454 288,92	454 288,92
Investissement	1 316 287,83	1 316 287,83	86 400,00	86 400,00	1 402 687,83	1 402 687,83
Total	1 684 176,75	1 684 176,75	172 800,00	172 800,00	1 856 976,75	1 856 976,75
Différence	0,00		0,00		0,00	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°1 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2026 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Rappelle :

- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o sans les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°1 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2026 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°1 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2026 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**67 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°1 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2026 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.